

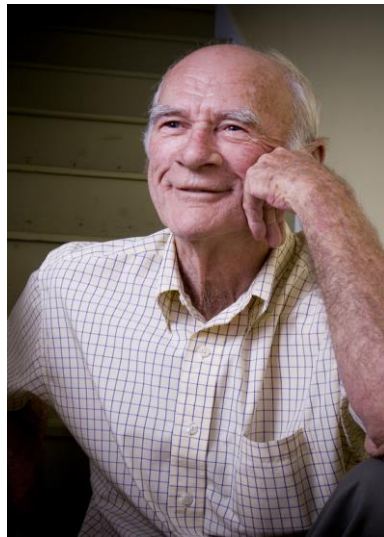


**LES DIACONESSES
DE REULLY**

Accompagner toute vie

Accompagnement VAE

Diplômes Aide-Soignant(e) / Auxiliaire de Puériculture
Destiné aux contractuels dans la fonction publique



2024- 2025



INSTITUT DE
FORMATION
CAROLINE MALVESIN
Accompagnement
V.A.E. AS / AP

01 43 41 42 14
06 68 96 07 55



LES DIACONESSES DE REUILLY

**INSTITUT DE FORMATION CAROLINE
MALVESIN**

95 RUE DE REUILLY – 75571 PARIS CX 12

SIRET : 521 504 969 00044 - APE : 8532 Z

N° d'Organisme de Formation :
117 562 824 75

*Directrice de l'IFSI - IFAS - IFAP
des Diaconesses de Reuilly :*
Mme Catherine LE NEURES

*Coordinatrice FPC / VAE / DU
PaRéO*

Mme Valérie FACON

 01 43 41 42 14

07 84 61 03 69

valerie.facon@fondationdiaconesses.org

Site de l'IFCM Les Diaconesses de Reuilly :

<https://lesdiaconesses.org/institut-caroline-malvesin>

Présentation de l'organisme

La prise en charge des personnes soignées aujourd'hui, suppose une éthique et une identité professionnelle affirmées, mais néanmoins ouvertes sur le monde.

Elle nécessite l'acquisition de compétences professionnelles fiables afin de garantir aux personnes des soins sûrs et de qualité.

Fort de son expérience dans le champ de la formation paramédicale, l'Institut de Formation Caroline Malvesin vous propose une offre diversifiée de formations

-Préparation aux épreuves de sélection pour les reconversions professionnelles, les AS/AP de plus de 3 ans d'activité professionnelle pour entrer en IFSI.

-Accompagnement VAE,

-Formation continue, sur demande, en Intra.

☞ Brochures, informations téléchargeables sur

<https://lesdiaconesses.org/institut-caroline-malvesin>

COMPRENDRE CE QU'EST LA VAE

↳ LA VAE ...

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Validation des Acquis par l'Expérience permet d'obtenir la totalité d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle à partir des seules expériences professionnelles et extraprofessionnelles. C'est un moyen d'obtenir une certification au même titre qu'un cursus de formation et un examen.

↳ LES PRE-REQUIS ...

Pouvoir justifier d'1 an (ou 1607h) d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme visé.

↳ OU TROUVER LES INFORMATIONS ET CONSEILS ...

- ☛ Pour toute question sur les modalités pratiques, le déroulement de la procédure, les demandes de livrets, les calendriers des dates de dépôt des Livrets, des sessions de jury de chaque région :

CENTRE D'APPEL ASP * :

*Pour la VAE des diplômes d'Etat
d'Aide Soignant (DEAS) et
d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)*

☎ 0 809 540 540

SITES INTERNET :

<http://vae.asp-public.fr/>

<http://www.vae.gouv.fr/>

* Agence de Service des Paiements

- ☛ Pour vous informer sur les métiers et les formations sanitaires et sociales : exercice professionnel, diplômes, formation, et VAE (modalités d'accès, diplômes concernés par la VAE, coûts, démarches, déroulement des épreuves et dossiers à constituer).

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/> : découvrir la VAE.

<https://idf.drieets.gouv.fr/Diplomes-du-paramedical-et-validation-des-acquis-de-l-experience>

CONDITIONS D'ACCÈS À LA VAE

Diplômes du secteur sanitaire

Pré-requis : 1 Justifier de 1607 heures d'expérience en rapport avec le référentiel du diplôme demandé

Que ladite expérience soit en étroite cohérence avec le diplôme visé

2 Sélection du diplôme à valider

3 Contact avec l'organisme valideur

Retrait du livret 1
Demande de recevabilité pour étude du projet par l'organisme
Contacter l'ASP au 0809 540 540 pour les DEAS et DEAP ou se connecter à vae.asp-public.fr

Délai de 2 à 3 mois d'étude du dossier

3 bis Demande de financement auprès des organismes financeurs : délai moyen 2 mois

4 Délivrance de l'avis de recevabilité :

Avis favorable : Retrait du Livret 2

Avis défavorable : Réorientation

5 REDACTION DU LIVRET 2 (DOSSIER DE VALIDATION)

OPTION ACCOMPAGNEMENT : OUI IFCM OU NON

DUREE : 24 HEURES (DUREE ENTRE 4 ET 6 MOIS)

6 Dépôt du Livret 2

7 Passage devant Jury

8 Décision finale

Validation
PARTIELLE
Parcours Post
VAE ou

Aucune
Validation
Réorientation

Validation
TOTALE
Diplôme



ACCOMPAGNEMENT VAE

↳ COMMENT ?

En règle générale, un groupe de 5 à 6 candidats est constitué. Il est suivi par le même accompagnateur tout au long de l'accompagnement.

Les séances collectives (durée moyenne 3h) alternent avec des séances individuelles (durée moyenne 2h). Chaque séance est espacée d'environ 15 jours afin de permettre au candidat de s'approprier la commande et de produire un écrit. Une simulation de jury est organisée en fin d'accompagnement.

Accompagnants : professionnels experts dans le domaine du diplôme visé ayant une pratique avérée de l'accompagnement

Outils : l'ensemble des outils mis à la disposition des candidats (guides, supports méthodologiques) permettra aux participants et à l'accompagnateur de mettre en place un suivi individualisé. Une plateforme de e-learning est mise à disposition des candidats afin de travailler en autonomie tout en gardant un lien avec l'accompagnant et le groupe

↳ OBJECTIFS ?

- **Fournir** au candidat un appui méthodologique pour l'analyse de sa pratique et l'élaboration de son Livret 2.
- **Aider** le candidat à décrire son activité professionnelle et reconnaître les apprentissages effectués, faisant ainsi le lien entre sa pratique et le référentiel de certification.
- **Repérer** et consolider les compétences acquises. Travailler sur l'expression écrite et orale.
- **Opérer** le transfert des compétences acquises vers d'autres secteurs d'activités.

↳ MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS ?

- Un livret de suivi est mis en place afin de suivre la progression du candidat.
- Le candidat doit déposer son livret 2 deux mois avant le passage devant le jury.

↳ ACCESSIBILITE HANDICAP

- L'IFCM demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap

↳ OÙ ?

Nos accompagnements se déroulent à l'IFCM : 95 rue de Reilly 75PARIS 12^{ème}

↳ ET APRES ?

D'autres métiers sociaux ou paramédicaux sont accessibles aux aides-soignants ou aux auxiliaires de puériculture ayant quelques années d'expérience et désirant s'y former : assistant dentaire, aide médico-psychologique, moniteur-éducateur, laborantin d'analyses médicales, infirmier.

FINANCEMENT

🔗 QUI PEUT FINANCER ?

- L'employeur : Sur l'enveloppe du PDC (Plan Annuel d'Utilisation des Fonds de formation) ou l'OPCO
- Financement de la VAE par le CPF
- Financement par Transition Pro
- Financement individuel

Attention aux délais à respecter, renseignements auprès du service formation ou comptabilité de votre employeur.

🔗 TARIF UNIQUE

- 1800 € Nets / par candidat

Attention : Il est important de vous renseigner pour connaître les dates de dépôt du Livret 2 afin de pouvoir anticiper. Il faut compter un délai d'environ 2 mois pour le montage financier et 4 mois pour l'accompagnement.

Pour consulter les calendriers et date limite de dépôt des livrets 2 :

Appeler le centre d'appel : ☎ 0 809 540 540

CONDITIONS D'INSCRIPTION GENERALES ET DE PARTICIPATION

Inscription

- Retourner le bulletin d'inscription renseigné et signé ; accompagné des pièces à fournir
- Un accusé de réception est adressé par retour de courrier.
- L'inscription ne devient définitive qu'à la signature par les deux parties, d'une convention de formation conclue en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente ; ou de la réception de l'accord de financement de la part de votre OPCO.

Convocation

Une convocation, accompagnée du planning individuel est adressée au domicile de chaque candidat ainsi qu'à son employeur.

Calendrier

L'IFCM peut être amené, pour assurer une meilleure organisation des accompagnements, à modifier les dates sous réserve de respecter un préavis de dix jours. Chaque candidat est alors informé et la proposition d'une autre programmation lui est faite (ainsi qu'à son employeur).

Absence

La réussite d'un dispositif d'accompagnement à la VAE, suppose un réel investissement personnel et donc une assiduité sans faille. Seules les absences durant les séances

d'entretien individuel, justifiées par un arrêt de travail ou un cas de force majeure, pourront être reportées à une date ultérieure.

Tarifs

Tous nos prix sont stipulés TTC. Ils couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise.

Modalités de paiement

Les accompagnements sont facturés en fin de session et payables en totalité dès réception de la facture.

Tout accompagnement commencé est dû dans sa totalité.

Les factures doivent être réglées par chèque bancaire, à l'ordre de « l'IFSI DES DIACONESSES » adressé à : l'IFCM - Comptabilité VAE - 95 rue de Reuilly - 75571 PARIS Cedex 12

Résiliation ou abandon

Le candidat, ou l'entreprise, peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la signature du contrat.

Pour toute annulation, l'IFCM se réserve le droit de facturer des frais de dossier d'un montant de 90€, l'organisme ayant engagé des frais incompressibles liés à l'inscription du candidat.

En revanche, à l'expiration du délai de dix jours ouvrés à compter de la signature du contrat, l'annulation du fait du candidat ou de son employeur, avant le début de l'accompagnement, implique le paiement d'une somme forfaitaire de 30% du coût total de celui-ci.

Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le candidat est dans l'impossibilité de suivre ou poursuivre l'accompagnement, il peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des pièces justificatives, dans ce cas il ne devra à l'IFCM que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre (art L. 920-13 du code du travail).

La force majeure est définie, par la jurisprudence, comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

BULLETIN D'INSCRIPTION

ACCOMPAGNEMENT VAE / DIPLOME SANITAIRE



Ce document est à renvoyer complété et signé, avec les pièces justificatives à :

IFCM - VAE - à l'attention de Mme Valérie FACON

95 RUE DE REUILLY - 75571 PARIS Cedex 12

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

DIPLOME VISE :

DEAS

DEAP

Identité du candidat :

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Sexe : F M

Adresse :

Code postal : Ville :

Portable : Courriel :

Identité de l'employeur :

Nom de l'établissement :

Raison sociale :

Activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Nom du responsable : Fonction du responsable :

Téléphone du responsable : Mail du responsable :

Prise en charge financière :

PDC (Plan de Développement des Compétences) - Si établissement différent de l'employeur :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom du contact : Téléphone :

OPCO (ex : UNIFAF, UNIFORMATION ; CPIR, ANFH, etc.) Préciser lequel :

Autres :

Pièces à fournir :

-Notification de recevabilité Livret 1 (ASP).

-Diplômes (préciser lesquels) :

-L'accord de financement (employeur et/ou OPCO).

Les copies de ces documents sont à nous adresser avec ce bulletin d'inscription.

Expérience professionnelle - Expérience bénévole :

Expérience totale : ans Dernier emploi occupé :

Statut : CDI CDD Intérimaire Vacataire Sans emploi

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de participation et m'engage à les respecter.

Signature du candidat

Mention « lu et approuvé »

Signature et cachet de l'employeur

Mention « lu et approuvé »



**LES DIACONESSES
DE REULLY**

FORMATION
ACCOMPAGNEMENT
VAE AIDE SOIGNANT
OU
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

INSTITUT CAROLINE MALVESIN
IFSI DES DIACONESSES

Pour tout renseignement :

Valérie FACON

 01 43 41 42 14

valerie.facon@fondationdiaconesses.org

IFSI-IFAS-IFAP

RESIDENCE ETUDIANTE - ESPACE CONFERENCE DES DIACONESSES DE REULLY
Siret 521 504 969 00044_ APE 8532 Z_ Organisme de formation continue, exonéré de TVA,
N° de déclaration 117 562 824 75